

# A.V.E.C.<sup>1</sup>

## Association de Volontaires Engagés auprès de Contrevenants Les Samaritains engagés.

### Dégagement de responsabilité<sup>2</sup>

#### Préambule :

L'association des Samaritains engagés cumule en date, entre ses membres, plusieurs dizaines d'années d'expérience en relation d'aide auprès de détenus et autres personnes en besoin de réinsertion sociale. Les milieux où s'investissent les Samaritain(e)s engagé(e)s sont de nature professionnelle, tels les Établissements de détention, les centres d'accueil, les maisons de transition et de thérapie et même de réinsertion en société. À ce jour, personne d'AVEC n'a connu de désagréments tant légers que sévères à fréquenter les personnes de ces milieux. Il convient toutefois de se prémunir contre toute éventualité par la formation adéquate de nos volontaires, et en leur demandant, à tout venant, de dégager AVEC. et ses officiers de toute responsabilité quant à leur engagement.

#### Parties :

1. M./Mme : \_\_\_\_\_ âgé(e) de \_\_\_\_ ans, domicilié(e) à \_\_\_\_\_ Qc,  
ci-après appelé le « Samaritain(e) engagé(e) novice », No matricule : SE \_\_\_\_\_ depuis : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_.

2 Messieurs; \_\_\_\_\_ SE \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ SE \_\_\_\_\_  
ci-après appelés officiers responsables d'AVEC., représentant la Société dans son ensemble tel que désignés par le Conseil d'administration.

#### En conséquence de quoi :

##### 1. Le (la) Samaritain(e) engagé(e) :

La personne ainsi désignée ci-dessus, dégage AVEC, ses officiers et ses membres, de toute responsabilité, à l'égard de négligence civile, criminelle ou autre commise dans l'exercice de son mandat par manque de conscience professionnelle, négligence, manque à l'éthique ou à la tempérance, de la part d'elle-même sans égard au mandat, ni à la qualité de la formation reçue de la part d'AVEC.

##### 2. A.V.E.C.

Le Conseil d'administration d'AVEC, suite à une évaluation par les deux officiers d'AVEC désignés ci-dessus, place à la disposition du (de la) « Samaritain(e) engagé(e) novice », l'un(e) de ses Samaritain(e)s engagé(e)s comme guide et personne ressource, aussi,

M./Mme \_\_\_\_\_, SE \_\_\_\_\_, s'engage à soutenir ce (cette) dernier(ière) dans sa tâche volontaire pour le temps nécessaire en le (la) fournissant de la formation et des conseils appropriés pour la conduite de sa démarche auprès de contrevenant(e)s tel que décrit dans le Règlement et les Politiques administratives d'AVEC.

#### Ont signés :

\_\_\_\_\_ SE \_\_\_\_\_  
Le (la) Samaritain(e) engagé(e) novice

\_\_\_\_\_ SE: \_\_\_\_\_ et  
Le premier officier désigné d'AVEC.

\_\_\_\_\_ SE: \_\_\_\_\_  
Le deuxième officiers désigné d'AVEC

*Note : Produire autant de copies de ce document que nécessaire pour satisfaire toutes les parties*

<sup>1</sup> AVEC, Association de Volontaires Engagés auprès de Contrevenants, les Samaritains engagés (AVEC), est une société constituée sans but lucratif le 19 juillet 2010, sous le no 1166723354 Québec.

<sup>2</sup> 2015-05-25 (SEC-01N)